Séance spéciale 19 avril 2010

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU DIX-NEUVIÈME (19^{ième}) JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A MONT-JOLI.

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire

M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,

M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,

Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,

M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,

M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal.

Neuf (9) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, à savoir messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, de même que messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

10.04.249 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire, Jean Bélanger, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et tous reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procèsverbal.

10.04.250 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

- 1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Acceptation du dépôt des états financiers de la Ville de Mont-Joli au 31 décembre 2009.

- 4. Motion de félicitations à la direction et au personnel du Bistro *La Bottine Gourmande*.
- 5. Motion de félicitations à la corporation Les Murmures de la Ville.
- 6. Adjudication d'un mandat de services professionnels à Me Jacques Michaud, notaire.
- 7. Autorisation de rétrocession des lots 4 071 941 et 4 071 942 à la compagnie 9051-8416 Québec Inc.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8. Autorisation de paiement à la firme BFN pour des honoraires professionnels en architecture.
- 9. Autorisation de paiement à la firme Eldorado 77 pour l'implantation d'un panneau routier.
- 10. Demande d'aide financière au MCCCF pour un programme municipal de restauration du patrimoine bâti.
- 11. Avis de motion d'un règlement instituant un programme de rénovation et de restauration de façades d'immeubles commerciaux.

FINANCES

- 12. Renouvellement de l'assurance responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant.
- 13. Autorisation de versement de dons.
- 14. Autorisation de paiement à Gravel, David, Rouleau & Associés inc. dans le dossier de refoulement du 1222, rue St-Thomas.
- 15. Réalisation complète de l'objet à coût moindre pour le règlement d'emprunt 2005-1106 concernant la construction de l'avenue des Aviateurs.
- 16. Réalisation complète de l'objet à coût moindre pour le règlement d'emprunt 2007-1146 relatif à l'achat de véhicules pour la sécurité incendie et les travaux publics.
- 17. Réalisation complète de l'objet à coût moindre pour le règlement d'emprunt 2007-1149 relatif à la réfection de la rue St-Jean-Baptiste et de l'avenue Pierre-Normand.
- 18. Réalisation complète de l'objet à coût moindre pour le règlement d'emprunt 2008-1174 concernant le prolongement des services sur le boulevard Benoit-Gaboury.
- 19. Adoption du règlement 2010-1234 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 20. Autorisation d'embauche de personnel à la piscine Gervais-Rioux.
- 21. Autorisation de participation à une formation Photoshop.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 22. Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent.
- 23. Proclamation de la *Journée nationale du sport et de l'activité physique* le 6 mai 2010.
- 24. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière à l'URLS pour le Camp de jour 2010.

TRAVAUX PUBLICS

25. Adjudication de mandats de services professionnels dans le cadre de la réfection de toitures d'édifices municipaux.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

26. Adjudication d'un mandat au service d'aménagement de la MRC de La Mitis pour une modification du PIIA du centre-ville de Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

- 27. Période de questions.
- 28. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

10.04.251 ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU 31 DÉCEMBRE 2009

Madame Manon Albert, du Groupe Mallette, présente le rapport financier 2009.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdits rapports tels que présentés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le rapport financier de la Ville de Mont-Joli et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 tels que présentés par madame Manon Albert de la firme Mallette.

Période de questions

Monsieur Laurent Lajoie demande à madame Manon Albert comment sont traités les règlements d'emprunt approuvés par le gouvernement du Québec au 31 décembre 2009.

Madame Albert lui répond que l'approbation n'entraîne pas automatiquement le financement et que, tant que l'emprunt n'est pas contracté, rien n'apparaît aux états financiers.

Monsieur Lajoie s'interroge sur la présence d'une note aux états financiers indiquant l'existence de règlements d'emprunt approuvés mais pour lesquels le financement n'est pas réalisé.

Madame Albert confirme à monsieur Lajoie qu'il n'y a pas de note à cet

effet aux états financiers.

Monsieur le maire, Jean Bélanger, intervient en citant l'exemple du projet des rues Ross et Gendron ainsi que de l'avenue Doucet. L'emprunt de 1,7 M \$ a été contracté puis une subvention provenant de la taxe d'accise sur l'essence a été affectée à l'emprunt réduisant d'autant la dette.

Monsieur Lajoie évoque des règlements d'emprunt approuvés mais non « consommés » d'une valeur de 5,2 M \$ qui n'apparaîtraient pas aux états financiers en date du 31 décembre 2009. Il demande si ces engagements pourraient être consignés.

Madame Albert répond que les nouveaux emprunts seront comptabilisés l'an prochain.

Madame Michèle Bourdages félicite les membres du conseil pour leur gestion et appuie le projet de restauration du Château Landry (Villa des Marguerites).

10.04.252 MOTION DE FÉLICITATIONS À LA DIRECTION ET AU PERSONNEL DU BISTRO *LA BOTTINE GOURMANDE*

L'équipe du Bistro *La Bottine Gourmande* de Sainte-Angèle a remporté un Grand Prix dans la catégorie « Développement touristique, restauration » lors de la remise des Grands Prix du tourisme de la Gaspésie à New-Richmond le 9 avril dernier. Cette sélection place maintenant l'établissement en finale pour le Gala provincial des Grands Prix du tourisme québécois le vendredi 7 mai prochain à Montréal.

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à rendre hommage à chacune des personnes impliquées dans le succès du Bistro. Steeve Harvey, Jimmy Valcourt et leurs complices, animés par la passion d'innover, ont redonné vie à un édifice qui a marqué l'histoire de Sainte-Angèle. Ils ont su transformer la cordonnerie du village, érigée en 1879, en un lieu de rassemblement chaleureux. Le Bistro insuffle une nouvelle énergie à la collectivité en plus de constituer un élément d'attraction grâce auquel de nombreux visiteurs de la grande région du Bas-St-Laurent s'amènent à Sainte-Angèle.

Il est donc proposé par le conseiller Gille Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de la direction et du personnel du Bistro *La Bottine Gourmande* de Sainte-Angèle à la suite de l'obtention d'un Grand Prix dans la catégorie « Développement touristique, restauration » lors de la remise des Grands Prix du tourisme de la Gaspésie à New-Richmond le 9 avril dernier. Nous leur souhaitons la meilleure des chances pour la finale provinciale du 7 mai prochain.

10.04.253 MOTION DE FÉLICITATIONS À LA CORPORATION LES MURMURES DE LA VILLE

Le travail des gens de la corporation *Les Murmures de la Ville* a été souligné lors de la remise des Grands Prix du tourisme de la Gaspésie. Notre circuit de fresques s'inscrivait parmi les cinq (5) nominés dans la prestigieuse catégorie « Attractions touristiques : moins de 100 000 visiteurs ». C'est le Bioparc de la Gaspésie, de Bonaventure, qui a remporté le titre.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des membres de la corporation *Les Murmures de la Ville* dont la contribution a été reconnue par le jury des Grands Prix du tourisme de la Gaspésie. Le fait

d'être considéré parmi l'élite des attraits touristiques de la région procure à l'ensemble des bénévoles impliqués dans le circuit de fresques l'encouragement et la motivation à poursuivre l'œuvre amorcée en 2002.

21H10 - Monsieur Gilles Lavoie sort en raison d'un possible conflit d'intérêt.

10.04.254 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À ME JACQUES MICHAUD, NOTAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de confier à Me Jacques Michaud, notaire, le mandat d'obtenir une mainlevée finale de la clause résolutoire dans le dossier de la vente de terrains par la Succession Marguerite Fournier à la Ville de Mont-Joli. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou son adjoint, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux afférents à cette démarche.

10.04.255 AUTORISATION DE RÉTROCESSION DES LOTS 4 071 941 ET 4 071 942 À LA COMPAGNIE 9051-8416 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE les lots 4 071 941 et 4 071 942 avaient été cédés à la Ville en vue de la construction d'une rue en septembre 1957;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas procédé à la construction de ladite rue ni rétrocédé les lots concernés à son propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la situation a été mise en lumière à la suite de la rénovation cadastrale instaurée par le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de corriger ces irrégularités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la rétrocession des lots 4 071 941 et 4 071 942 du cadastre du Québec à la compagnie 9051-8416 Québec Inc. Ces lots représentent une superficie de 6,9 m² et 10,5 m². La rétrocession s'effectuera dans le cadre d'une transaction entre la compagnie 9051-8416 Québec Inc. et un tiers où interviendra la Ville de Mont-Joli. À cet égard, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou son adjoint, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux que rédigera le notaire désigné au dossier.

Monsieur Lavoie regagne à son siège à 21h13.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.04.256 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME BFN POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 10 342,18 \$, incluant les taxes, à la firme Beaudet, Faille, Normand (BFN), architectes, pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance du projet de réfection de l'enveloppe extérieure, phase 1, du Château Landry (Villa des Marguerites).

10.04.257 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME ELDORADO 77 POUR L'IMPLANTATION D'UN PANNEAU ROUTIER

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 4 764,45 \$, incluant les taxes, à la firme Eldorado 77 pour l'implantation d'un

panneau routier de 12' X 32' destiné à promouvoir la Ville de Mont-Joli auprès des usagers de l'autoroute 20.

10.04.258 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MCCCF POUR UN PROGRAMME MUNICIPAL DE RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'est doté d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale ayant, entre autres préoccupations, la réhabilitation et la revitalisation du caractère patrimonial dans le centre-ville ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel québécois, dispose d'une enveloppe budgétaire pour la mise en œuvre d'un programme municipal de restauration du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire soutenir financièrement les propriétaires dans leurs travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti, réhabiliter le cadre bâti par la restauration des bâtiments anciens, préserver les biens patrimoniaux significatifs de Mont-Joli et améliorer le cadre de vie des résidents et commerçants du centre-ville de Mont-Joli ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un inventaire du patrimoine bâti sur une partie de son territoire et possède une base de données patrimoniales permettant l'adoption d'un règlement relatif à la mise en œuvre du programme municipal de restauration du patrimoine bâti de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire consacrer une enveloppe de 40 000 \$, répartie sur 2 ans, soit du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2012, pour la mise en œuvre de son programme municipal de restauration du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire obtenir un support financier de la part du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel québécois, pour un montant égal à celui de la Ville soit 40 000 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil demande pour la Ville de Mont-Joli une aide financière de 40 000 \$ au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel québécois. De plus le conseil réclame un engagement du ministère sur une période de deux (2) ans soit du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2012.

10.04.259 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT INSTITUANT UN PROGRAMME DE RÉNOVATION ET DE RESTAURATION DE FAÇADES D'IMMEUBLES COMMERCIAUX

Le conseiller Marcel Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement instituant un programme de rénovation et de restauration de façades d'immeubles commerciaux.

FINANCES

10.04.260 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

POUR LE PARC DE ROULI-ROULANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a aménagé un parc de rouliroulant à ses installations récréatives de l'avenue Ross;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de se doter d'une assurance responsabilité civile en cas d'accident aux usagers dudit parc;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'assurance responsabilité civile de B.F.Lorenzetti & Associés inc. selon les termes suivants :

Limite par perteLimite par année d'assurance2 000 000 \$6 000 000 \$

Terme de la police
Assureur
Prime annuelle totale
1^{er} mai 2010 - 1^{er} mai 2011
Lloyd's de Londres
618,60 \$, taxes incluses.

10.04.261 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE le Comité des dons de la Ville de Mont-Joli s'est réuni le 19 avril 2010 afin d'analyser les demandes qui lui ont été transmises et de formuler des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Motif	Montant
Club natation Les Espadons Autorisation nage-o-thon 8 mai 2010	Campagne financement	150 \$ +
Église Notre-Dame-de-Lourdes 8 mai 2010	Souper bénéfice/conférence Centre Colombien (35 \$ / unité)	2 billets = 70 \$
CLD de La Mitis	Concours québécois entrepreneuriat	210\$
Artistes en fête Sainte-Flavie	Campagne de financement	3 volumes du 125 ^e

10.04.262 AUTORISATION DE PAIEMENT À GRAVEL, DAVID, ROULEAU & ASSOCIÉS INC. DANS LE DOSSIER DE REFOULEMENT DU 1222, RUE ST-THOMAS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la franchise de 5 000 \$ à Promutuel Réassurance dans le cadre du règlement de la réclamation de monsieur Julien Thériault à la suite du refoulement survenu à sa résidence du 1222, rue St-Thomas.

10.04.263 RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2005-1106 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE L'AVENUE DES AVIATEURS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement 2005-1106 à un coût moindre que prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 337 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de cette somme a été effectué:

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 146 500 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 2005-1106 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 2005-1106 soit réduit de 483 500 \$ à 337 000 \$;
- QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10.04.264 RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2007-1146 RELATIF À L'ACHAT DE VÉHICULES POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES TRAVAUX **PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement 2007-1146 à un coût moindre que prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des acquisitions s'élève à 92 350 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de cette somme a été effectué:

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 21 150 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 2007-1146 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Nromand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité :

- QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 2007-1146 soit réduit de 113 500 \$ à 92 350 \$;
- QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE POUR LE 10.04.265 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2007-1149 RELATIF À LA RÉFECTION DE LA RUE ST-JEAN-BAPTISTE ET DE L'AVENUE PIERRE-NORMAND

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement 2007-1149 à un coût moindre que prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 603 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 700 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 2007-1149 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 2007-1149 soit réduit de 604 000 \$ à 603 300 \$;
- QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10.04.266

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-1174 CONCERNANT LE PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LE BOULEVARD BENOIT-GABOURY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement 2008-1174 à un coût moindre que prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 265 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 145 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt 2008-1174 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 2008-1174 soit réduit de 410 000 \$ à 265 000 \$;
- QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

10.04.267

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-1234 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire regrouper sous un même règlement l'ensemble de la tarification applicable par l'ensemble de ses services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Gilles Lavoie lors de la séance ordinaire du conseil municipale tenue le 12 janvier 2010;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2010-1234 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10.04.268

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de mesdames Marie-Élyse Gagnon et Andréanne April ainsi que de messieurs Johan Rivallain et Olivier Tremblay-Noël afin de combler des postes d'assistant-moniteur et de remplaçant à la caisse à la piscine Gervais-Rioux. Ces personnes détiennent leur certification d'assistant-sauveteur et d'assistant-moniteur. Monsieur Rivallain possède le niveau sauveteur national.

10.04.269

AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION PHOTOSHOP

CONSIDÉRANT QUE l'institut d'informatique L.O. offrira une formation sur photoshop du 3 au 10 juin 2010 à Rimouski;

CONSIDÉRANT la pertinence pour madame Lise Bossé de prendre part à cette formation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Lise Bossé à participer à la formation photoshop dispensée du 3 au 10 juin 2010 à Rimouski par l'institut d'informatique L.O. au coût de 160 \$ plus les taxes auquel s'ajouteront les frais de transport et de restauration. Cette dépense est prévue au budget du service.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.04.270

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 100 \$ pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2010. Cette dépense est prévue au budget du service.

10.04.271

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE LE 6 MAI 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli partage les objectifs poursuivis par les instigateurs de la Journée nationale du sport et de l'activité physique à savoir la prise de saines habitudes de vie passant par une bonne alimentation et la pratique de sports et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire propose chaque année à la population des activités s'inscrivant dans l'esprit de cette grande manifestation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de proclamer le jeudi 6 mai Journée nationale du sport et de l'activité physique à Mont-Joli. Par cette même résolution, le conseil autorise le service des loisirs à offrir gratuitement les séances de bain libre du jeudi 6 mai et du samedi 8 mai en soirée ainsi que celle des Lève-tôt du vendredi 7 mai.

Enfin, le conseil autorise les membres du personnel de la Ville à prendre part à la traditionnelle marche dans les rues de Mont-Joli, et ce, conformément aux modalités déterminées par les directeurs de services.

10.04.272

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS POUR LE CAMP DE JOUR 2010

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour reçoit depuis plusieurs années un certain nombre de jeunes ayant des incapacités et nécessitant un encadrement particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale du Loisir et du Sport (URLS) gère un programme d'accompagnement offrant un soutien financier permettant l'embauche de moniteurs spécifiquement affectés à ces personnes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, à déposer une demande d'aide financière à l'URLS pour le *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités, édition 2010-2011, volet Organismes et municipalités.* Par cette même résolution, le conseil autorise madame Levesque à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs au dépôt de ladite demande.

TRAVAUX PUBLICS

10.04.273

ADJUDICATION DE MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE TOITURES D'ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réfection des toitures de la piscine Gervais-Rioux ainsi que de l'édifice des travaux publics et de l'urbanisme:

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de confier des mandats pour l'inspection et la recommandation de correctifs appropriés à la réalisation de ces travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de confier à la firme Inspec-Sol inc. les mandats de services professionnels suivants en ingénierie des matériaux :

- À l'édifice des travaux publics et de l'urbanisme :

- Inspection et recommandation pour une enveloppe budgétaire de 550 \$ plus les taxes,
- Thermographie pour un montant forfaitaire de 2 000 \$ plus les taxes,

- À la piscine Gervais-Rioux :

- Inspection et recommandation pour une enveloppe budgétaire de 550 \$ plus les taxes,
- Thermographie pour un montant forfaitaire de 2 100 \$ plus les

taxes.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.04.274

ADJUDICATION D'UN MANDAT AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA MITIS POUR UNE MODIFICATION DU PIIA DU CENTRE-VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de confier à monsieur Paul Gingras, directeur de l'aménagement à la MRC de La Mitis, le mandat de procéder à la modification du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vigueur au centre-ville de Mont-Joli.

10.04.275

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

10.04.276

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

10.04.277

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 32, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger Maire Yves Sénéchal Greffier